

Avant de vous adresser à une personne autiste

Souvent, les autistes parlent clairement et correctement, elles ont l'air de personnes tout à fait ordinaires. Le problème est qu'elles traitent l'information différemment. Elles ne sont pas toujours en mesure de comprendre ou d'interpréter le sens complet de ce qui se dit ou de ce qui se passe. Derrière leur personnalité, apparemment indépendante, se cache parfois de la peur, de l'insécurité et une incapacité sociale.

Par conséquent :

- Ne touchez pas une personne autiste si ce n'est pas nécessaire.
- Tout d'abord, expliquez lui ce que vous allez faire et assurez-vous d'avoir bien été compris avant de passer à l'action.
- Posez des questions simples et directes.
- Évitez l'ironie ou le sarcasme et n'utilisez pas de sous-entendus ou de comparaisons.
- Accordez plus de temps à une personne autiste pour assimiler votre message, ou pour passer à l'action.
- Soyez conscient qu'une personne autiste ne cherche pas à être impolie si elle ne vous regarde pas.

Important à savoir sur cette personne autiste:

- Elle peut agir de façon inappropriée ou bizarre.
- Elle peut sembler inattentive ou ne pas répondre.
- Elle détourne le regard lorsqu'elle est nerveuse ou sous pression.
- Elle peut réagir de façon excessive
- Il peut sembler qu'elle manque de délicatesse
- Elle peut sembler suffisante, têtue ou fâchée.
- Elle peut être extrêmement docile.
- Elle n'aime surtout pas le contact physique.
- Elle a des difficultés à comprendre le langage corporel.
- Elle interprète littéralement les proverbes et les métaphores.
- Elle peut utiliser un langage formel, ancien ou majestueux.
- Elle préfère avoir des habitudes et des normes fixes.
- Elle a un nombre spécifique d'intérêts.
- Souvent, elle est incapable d'émphatiser.

Information importante pour la police, les soigneurs et les inspecteurs

Une personne autiste est vulnérable qu'elle soit victime, témoin ou suspect. Leurs capacités réduites de communication d'interaction et d'imagination peuvent leur attirer des problèmes ou leur faire peur si leur comportement n'est pas compris. Consultez un spécialiste pour vous assurer que la personne autiste reçoive l'aide appropriée. L'autisme, incluant les syndromes d'Asperger et les troubles PDD-NOS, est considéré comme un trouble du comportement dans le Classement International des Maladies de l'Organisation Mondiale de la Santé (ICD10). Si vous pensez que votre client/ témoin/ détenu est autiste, demandez un rapport psychiatrique pour la procédure juridique.

Pour toute information complémentaire sur l'autisme: www.autisme.nl or www.landelijknetwerkautisme.nl